

de choses existant dans notre province d'Ontario où un certain différend s'est élevé entre la commission Hydro-électrique et le gouvernement provincial. On a émis des débetures et les fonds sont déposés pour faire face à la construction de certaines lignes de rayonnement et d'autres améliorations dans des travaux publics qui, si on les mettait à exécution, pourraient beaucoup soulager les chômeurs de l'Ontario. Je puis dire simplement qu'un grand nombre de citoyens demandent le règlement de ce différend ou la disparition de ce malentendu. L'achat des tramways urbains de Toronto, bien que soumis encore à l'arbitrage, a eu pour résultat le payement de sommes considérables destinées à la reconstruction de ce réseau et a beaucoup soulagé les chômeurs. On pourrait faire la même chose relativement à ces lignes de rayonnement. Les diverses parties sont d'accord sur presque tous les points, mais, pour une raison quelconque, la loi régissant cette question est sujette à certaines modifications. Si cette question pouvait se régler, plusieurs millions de dollars actuellement disponibles à Toronto pourraient être immédiatement consacrés au but auquel ils sont destinés, ce qui occuperait des chômeurs en amenant l'exécution des travaux pour lesquels les débetures ont été émises.

M. IRVINE: Il est intéressant, monsieur l'Orateur, d'observer que tous les honorables députés qui ont traité de cette question s'accordent tous sur son importance et son urgence. Puisque les honorables députés de la droite et le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) ont négligé de proposer des suggestions, je me permettrai d'offrir quelques conseils pratiques. L'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth), a-t-on dit, n'en a pas proposé davantage, c'est pourquoi on me pardonnera si je tente, du moins, d'en offrir un ou deux. Si les propositions qui ont été émises ne sont pas jugées utiles, le Gouvernement pourra, après étude, nous en soumettre d'autres.

Nous n'avons pas la prétention de tenir le Gouvernement actuel responsable de la situation ouvrière. Nous savons qu'il n'y a pas plus de sa faute que de la nôtre. Mais nous affirmons que la question intéresse le pays tout entier et qu'à ce titre elle ne peut être renvoyée aux soins des autorités provinciales ou municipales. Tous ceux qui appartiennent au mouvement ouvrier savent que les municipalités ont adopté précisément l'attitude prise par le nouveau ministère. Elles prétendent qu'elles n'ont aucune

compétence. Les administrations provinciales tiennent le même langage. Dans cette Assemblée, les ministres nous déclarent que l'initiative appartient aux municipalités et aux provinces. On nous accordera bien que le Gouvernement a du moins le devoir de s'informer pour savoir qui est en charge. Les ouvriers, la Chambre et autres corps législatifs ont intérêt à savoir qui doit prendre l'initiative. La question demeure indécise, car le premier ministre et le chef de la gauche—qu'on retrouve ensemble pour l'occasion—s'accordent à dire que la question relève les autorités locales et qu'il ne faut point la leur enlever. Je ne propose pas qu'on la leur enlève, mais j'aimerais savoir si la question est réellement entre leurs mains à l'heure qu'il est. Il est clair que la question du chômage, comme toutes les questions ouvrières, est de celles qu'on se renvoie d'une autorité à l'autre. Il faudrait pourtant savoir à qui s'adresser.

La question du chômage n'est pas nouvelle. La prochaine saison d'été ne la réglera pas d'une façon permanente. Elle est due à notre système économique. Ce n'est pas mon opinion, ni celle de mon collègue, que la question recevra sa solution dans la Chambre. Nous pensons toutefois qu'il pourrait être fait quelque chose de pratique. Le chef du Gouvernement a invité mon collègue de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) à proposer un plan acceptable. C'est bien; mais le premier ministre a-t-il oublié que le congrès du travail lui a adressé une proposition éminemment pratique à ce sujet? Le congrès des métiers et du travail a présenté la solution qui lui a paru commandée par les circonstances, et c'est la seule ou la meilleure qu'il a pu trouver.

Cette solution a été proposée au Gouvernement. Je ne sais ce que ce dernier en fera; mais en attendant, je désire insérer au compte rendu des débats la proposition du congrès pour régler la crise du chômage. Elle est ainsi conçue:

Nous vous proposons l'adoption d'un système d'assurance contre le chômage basé sur les principes suivants:

(a) Création d'une caisse fédérale pour venir au secours des personnes sans emploi ou d'autres qui ne sont que partiellement employées;

(b) Cette caisse sera constituée au moyen de prélèvements sur les bordereaux de paye des entreprises dans lesquelles les ouvriers sont protégés par cette assurance, et à laquelle contribueront le trésor fédéral et, si possible, les administrations provinciales;

(c) Des secours seront versés aux ouvriers pendant le temps qu'ils seront réellement sans ouvrage ou qu'ils seront employés durant les périodes fixes inférieure à 75 pour 100 de leurs heures régulières de travail:

[M. Maclean (York-Sud.)]